

20101018_DL_01

OBJET :

Adhésion de la
communauté de
communes Ouest Amiens

Date de convocation :
4 octobre 2010

Date de séance :
18 octobre 2010

Date d'affichage :
22 octobre 2010

Membres en exercice : 9

Membres présents : 5

Membres votants : 5

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures
d'ouverture du syndicat
mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30

et

de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix, le 18 octobre à 18h00 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR

Etaients présents : Jean-François VASSEUR, Daniel CARPENTIER, Jean-Claude RENAUX, Jean-Pierre TETU et Sarah THUILLIEZ.

Secrétaire de séance : Jean-Claude RENAUX

LE BUREAU

- Vu les statuts du syndicat mixte et notamment son article 3 – Adhésion,
- Vu la délibération du conseil communautaire Ouest Amiens en date du 20 septembre 2010,

DELIBERE

ARTICLE 1 – L'adhésion de la communauté de communes Ouest Amiens au syndicat mixte Somme Numérique est approuvée.

ARTICLE 2 – Etant donné le nombre d'habitants inférieur à 25 000 habitants, la communauté de communes aura un seul représentant au comité syndical, avec un droit de vote (cf. article 7 des statuts).

ARTICLE 3 - Il sera rendu compte au comité syndical de la présente délibération.

ARTICLE 4 – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération